

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

SECRETARIAT GENERAL
DU GOUVERNEMENT

REPUBLIQUE DE GUINEE
Travail – Justice – Solidarité

DECRET D/2015/.....193..... /PRG/SGG

PORTANT PROMULGATION DE LA LOI L/2015/029/AN
DU 1^{ER} OCTOBRE 2015

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

Vu la Constitution ;

DECRETE

Article 1^{er} : Est promulguée la Loi L/2015/029/AN du 1^{er} octobre 2015, portant autorisation de ratification de la Convention d'établissement d'une raffinerie de pétrole à Kamsar ; entre la République de Guinée, la Société de Raffinage Guinéen S.A et la Société Brahams Oil Refineries Limited (Intervenant).

Article 2 : Le présent Décret qui prend effet à compter de sa date de signature sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République.

Conakry, le06 OCT. 2015.....



Prof. ALPHA CONDE